



Déclaration de situation pour les prestations familiales et les aides au logement



Livres V et VIII du code de la Sécurité sociale Livre III du code de la construction et de l'habitation

Une seule déclaration de situation suffit, même pour plusieurs demandes de prestations.

Répondez à toutes les questions qui vous concernent, joignez toutes les pièces justificatives demandées, n'oubliez pas de dater et signer votre déclaration de situation.

→ Allocataire	→ Conjoint(e), concubin(e) ou pacsé(e)
Personne qui demande les prestations familiales et qui est responsable du dossier	
☐ Monsieur ☐ Madame	☐ Monsieur ☐ Madame
Nom de famille (de naissance):	Nom de famille (de naissance):
Nom d'usage :	Nom d'usage :(facultatif et s'il y a lieu)
Prénoms (dans l'ordre de l'état civil) :	Prénoms (dans l'ordre de l'état civil) :
Votre date de naissance :	Votre date de naissance :
Lieu de naissance : ville département L	Lieu de naissance : ville département
Ou pays en cas de naissance à l'étranger :	Ou pays en cas de naissance à l'étranger :
Nationalité :	Nationalité :
☐ Française ☐ UE, EEE* ou Suisse ☐ Autre	☐ Française ☐ UE, EEE* ou Suisse ☐ Autre
Numéro de Sécurité sociale :	Numéro de Sécurité sociale :
	Date d'entrée en France si vous résidiez à l'étranger :
Date d'entrée en France si vous résidiez à l'étranger :	
Date d'entrée en France si vous résidiez à l'étranger :	
* Cf. liste des pays en page 4 Si vous êtes inscrit à la Caf/MSA de votre département ou avez été inscrit, au cours des 2 dernières années, en France	* Cf. liste des pays en page 4 S'il est inscrit à la Caf/MSA de son département ou a été inscrit, au cours des 2 dernières années, en France ou à
* *Cf. liste des pays en page 4 Si vous êtes inscrit à la Caf/MSA de votre département ou avez été inscrit, au cours des 2 dernières années, en France ou à l'étranger, auprès d'un organisme versant des prestations ou avantages familiaux, précisez :	* Cf. liste des pays en page 4 S'il est inscrit à la Caf/MSA de son département ou a été inscrit, au cours des 2 dernières années, en France ou à l'étranger, auprès d'un organisme versant des prestations ou avantages familiaux, précisez :
* Cf. liste des pays en page 4 Si vous êtes inscrit à la Caf/MSA de votre département ou avez été inscrit, au cours des 2 dernières années, en France ou à l'étranger, auprès d'un organisme versant des prestations ou avantages familiaux, précisez : Nom de l'organisme :	* Cf. liste des pays en page 4 S'il est inscrit à la Caf/MSA de son département ou a été inscrit, au cours des 2 dernières années, en France ou à l'étranger, auprès d'un organisme versant des prestations ou avantages familiaux, précisez : Nom de l'organisme :
* Cf. liste des pays en page 4 Si vous êtes inscrit à la Caf/MSA de votre département ou avez été inscrit, au cours des 2 dernières années, en France ou à l'étranger, auprès d'un organisme versant des prestations ou avantages familiaux, précisez : Nom de l'organisme :	* Cf. liste des pays en page 4 S'il est inscrit à la Caf/MSA de son département ou a été inscrit, au cours des 2 dernières années, en France ou à l'étranger, auprès d'un organisme versant des prestations ou avantages familiaux, précisez : Nom de l'organisme :
* Cf. liste des pays en page 4 Si vous êtes inscrit à la Caf/MSA de votre département ou avez été inscrit, au cours des 2 dernières années, en France ou à l'étranger, auprès d'un organisme versant des prestations ou avantages familiaux, précisez : Nom de l'organisme :	* Cf. liste des pays en page 4 S'il est inscrit à la Caf/MSA de son département ou a été inscrit, au cours des 2 dernières années, en France ou à l'étranger, auprès d'un organisme versant des prestations ou avantages familiaux, précisez : Nom de l'organisme :
* Cf. liste des pays en page 4 Si vous êtes inscrit à la Caf/MSA de votre département ou avez été inscrit, au cours des 2 dernières années, en France ou à l'étranger, auprès d'un organisme versant des prestations ou avantages familiaux, précisez : Nom de l'organisme :	* Cf. liste des pays en page 4 S'il est inscrit à la Caf/MSA de son département ou a été inscrit, au cours des 2 dernières années, en France ou à l'étranger, auprès d'un organisme versant des prestations ou avantages familiaux, précisez : Nom de l'organisme : Pays : Numéro d'allocataire ou numéro de dossier :
*Cf. liste des pays en page 4 Si vous êtes inscrit à la Caf/MSA de votre département ou avez été inscrit, au cours des 2 dernières années, en France ou à l'étranger, auprès d'un organisme versant des prestations ou avantages familiaux, précisez : Nom de l'organisme :	* Cf. liste des pays en page 4 S'il est inscrit à la Caf/MSA de son département ou a été inscrit, au cours des 2 dernières années, en France ou à l'étranger, auprès d'un organisme versant des prestations ou avantages familiaux, précisez : Nom de l'organisme : Pays : Numéro d'allocataire ou numéro de dossier :
*Cf. liste des pays en page 4 Si vous êtes inscrit à la Caf/MSA de votre département ou avez été inscrit, au cours des 2 dernières années, en France ou à l'étranger, auprès d'un organisme versant des prestations ou avantages familiaux, précisez : Nom de l'organisme :	* Cf. liste des pays en page 4 S'il est inscrit à la Caf/MSA de son département ou a été inscrit, au cours des 2 dernières années, en France ou à l'étranger, auprès d'un organisme versant des prestations ou avantages familiaux, précisez : Nom de l'organisme : Pays : Numéro d'allocataire ou numéro de dossier : Pays :
* Cf. liste des pays en page 4 Si vous êtes inscrit à la Caf/MSA de votre département ou avez été inscrit, au cours des 2 dernières années, en France ou à l'étranger, auprès d'un organisme versant des prestations ou avantages familiaux, précisez : Nom de l'organisme :	* Cf. liste des pays en page 4 S'il est inscrit à la Caf/MSA de son département ou a été inscrit, au cours des 2 dernières années, en France ou à l'étranger, auprès d'un organisme versant des prestations ou avantages familiaux, précisez : Nom de l'organisme : Pays : Numéro d'allocataire ou numéro de dossier : Pays :
*Cf. liste des pays en page 4 Si vous êtes inscrit à la Caf/MSA de votre département ou avez été inscrit, au cours des 2 dernières années, en France ou à l'étranger, auprès d'un organisme versant des prestations ou avantages familiaux, précisez : Nom de l'organisme : Pays : Numéro d'allocataire ou numéro de dossier : Votre adresse Votre adresse complète : Code postal : Commune : Numéros de téléphone - Domicile A	* Cf. liste des pays en page 4 S'il est inscrit à la Caf/MSA de son département ou a été inscrit, au cours des 2 dernières années, en France ou à l'étranger, auprès d'un organisme versant des prestations ou avantages familiaux, précisez : Nom de l'organisme : Pays : Numéro d'allocataire ou numéro de dossier : Pays :
* Cf. liste des pays en page 4 Si vous êtes inscrit à la Caf/MSA de votre département ou avez été inscrit, au cours des 2 dernières années, en France ou à l'étranger, auprès d'un organisme versant des prestations ou avantages familiaux, précisez : Nom de l'organisme : Pays : Numéro d'allocataire ou numéro de dossier : **Otre adresse* Votre adresse complète : Code postal :	* Cf. liste des pays en page 4 S'il est inscrit à la Caf/MSA de son département ou a été inscrit, au cours des 2 dernières années, en France ou à l'étranger, auprès d'un organisme versant des prestations ou avantages familiaux, précisez : Nom de l'organisme : Pays : Numéro d'allocataire ou numéro de dossier : Pays : Autre (travail ou portable) :
*Cf. liste des pays en page 4 Si vous êtes inscrit à la Caf/MSA de votre département ou avez été inscrit, au cours des 2 dernières années, en France ou à l'étranger, auprès d'un organisme versant des prestations ou avantages familiaux, précisez : Nom de l'organisme :	* Cf. liste des pays en page 4 S'il est inscrit à la Caf/MSA de son département ou a été inscrit, au cours des 2 dernières années, en France ou à l'étranger, auprès d'un organisme versant des prestations ou avantages familiaux, précisez : Nom de l'organisme : Pays : Numéro d'allocataire ou numéro de dossier : Pays : Autre (travail ou portable) :
*Cf. liste des pays en page 4 Si vous êtes inscrit à la Caf/MSA de votre département ou avez été inscrit, au cours des 2 dernières années, en France ou à l'étranger, auprès d'un organisme versant des prestations ou avantages familiaux, précisez : Nom de l'organisme :	* Cf. liste des pays en page 4 S'il est inscrit à la Caf/MSA de son département ou a été inscrit, au cours des 2 dernières années, en France ou à l'étranger, auprès d'un organisme versant des prestations ou avantages familiaux, précisez : Nom de l'organisme : Pays : Numéro d'allocataire ou numéro de dossier : Pays : Autre (travail ou portable) :

Emplacement réservé à la Caf

PAGE 1/4

Date demande: 07/06/2021 QUENTIN LAM

IDX W 1005004 U -



Déclaration de situation pour les prestations familiales et les aides au logement

→ Situation familiale)							
Vous vivez en couple								
Vous vivez en couple sans être marié ni pacsé depuis le								
Vous êtes marié depuis le								
	└── Vous êtes pacsé depuis le							
•	immune depuis i	е						
Vous vivez seul(e)								
Vous êtes célibataire	1-						1 11	1.1
✓ Vous êtes divorcé depuis✓ Vous êtes séparé légalen								
Vous êtes séparé sans in								
Vous êtes veuf ou veuve								
Parents séparésSi l'autre parent d'un de vo	s enfants est dar	ns une ou i	olusieurs des :	situations suiva	antes, co	chez la(les) ca	se(s) corres	pondante(s) :
il réside dans un des Etat		-			,		(-)	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
il travaille pour un employ		•	•					
il perçoit une pension (ret	raite, invalidité),	ou une ind	lemnisation (r	naladie, chôma	age) de l'	un de ces pays	3	
• Une pension alimentaire es	st-elle fixée et/ou	versée po	ur vos enfants	par l'autre par	ent?	🗌 oui 🔲 no	n	
* Cf. liste des pays en page 4		•						
→ Enfants à votre ch	narge et auti	res pers	sonnes de	votre fove	r			
Si besoin, vous pouvez déclarer								
Nom et préneme	Date et li		Doto d	'arrivée	Citu	ation actuelle	Enfant	Enfant en
Nom et prénoms (dans l'ordre de l'état civil)	ou pays de na			en de parenté	(Scolarité,	apprentissage, activité	:	· ·
			(Fille, fils, nièce, ne	eveu, enfant recueilli, ucun lien)	pro	fessionnelle*)	l'étranger	alternée**
4	1 . 11 . 11		1 , 11 ,	11				
1								
2								
3	3							
4								
5							. 🗀	
			•••••				<u> </u>	
* Si l'enfant est salarié ou apprent				ontro votro domini	ilo et celui	i do l'autro parant	VOLIO DOLINOZ	domandor la
** En cas de séparation et de rési partage des allocations familiales.								
demandez-le à votre Caf ou MSA.			. ,					
→ Si vous êtes âgé(e	e) de moins	de 25 a	ns ou si v	otre conjoi	int(e),	concubin(e)	
ou pacsé(e) est âgé	•			•	. ,,	`		
	` '			int ne pourront plu	us bénéfic	cier des prestation	ns qu'ils perçoi	vent pour vous
en tant qu'enfant à leur ch	arge.		·			·		•
		ļ	■ Parents de l'a	allocataire		■ Parents du co	njoint, concu	ıbin ou pacsé
L'un de vos parents perçoit-	ils pour vous		oui					200
des prestations familiales, A	- 1		oui	∟ non		∟ou	I!	non
Si oui , Nom du parent alloc	cataire:							
Prénoms :								
Adresse:								
Code postal et commune :			Ш		L			
Organisme de prestations fa	amiliales :							
Numéro d'allocataire (s'il en	possède un) :							
	:		1 1 1 1 1	1 1 1 1 11	1 (1)	1 1 1 1 1 1		1 1 1 1 1 1

Emplacement réservé à la Caf

Date demande: 07/06/2021 QUENTIN LAM

IDX W 1005004 U -

Déclaration de situation pour les prestations familiales 3 et les aides au logement

→ Situation(s) professionnelle(s) actu	Jelle(s) ■Allocataire	■Conjoint(e), concubin(e) ou pacsé(e)
■ Salarié (y compris en préretraite progressive)	depuis le	depuis le
Nature du contrat (Cdd, Cdi, intérim, etc.)	·	·
■ Apprenti	depuis le	depuis le
— другии	fin le:	fin le :
■ Stagiaire de la formation professionnelle	depuis le	depuis le
■ Travailleur indépendant ou employeur	depuis le	depuis le
■ Non salarié agricole	depuis le	depuis le
■ Auto-entrepreneur	depuis le	depuis le
■Conjoint collaborateur	depuis le	depuis le
Pour toutes ces situations, précisez :		
S'il y a lieu, le nom de l'employeur ou de l'organisme		
de formation et son adresse :		
Vous ou votre employeur cotisez en France:	ightharpoonup à l'Urssaf ightharpoonup à la Msa (régime agricole)	☐ à l'Urssaf ☐ à la Msa (régime agricole)
N 11/2	autre régime, lequel ?	autre régime, lequel ?
à l'étranger :	précisez le pays :	précisez le pays :
■ Chômeur (indemnisé ou non)	depuis le	depuis le L
Si indemnisé, précisez l'organisme		
S'agit-il de chômage partiel?	oui non	oui non
Retraité, pensionné (y compris en préretraite totale)	depuis le	depuis le
De quel(s) régime(s) percevez-vous une pension?		
■ En Maladie	depuis le	depuis le
■ Autre cas (congé maternité, congé parental, hospitalisation, détention sauf régime de semi-liberté, longue maladie, etc.):	depuis le L.	depuis le Précisez la situation :
Nom et adresse de l'établissement en cas d'hospitalisation ou de détention :		
Si pour une de ces situations, les indemnités ou pensions sont versées par un pays étranger:	Nom de l'organisme et pays :	Nom de l'organisme et pays :
■ Etudiant	depuis le	depuis le
■ Sans activité professionnelle	depuis le	depuis le
	depuis toujours	depuis toujours
→ Déclaration sur l'honneur Je certifie sur l'honneur l'exactitude de cette déclarati Fait à :		
Si le signataire est un représentant de l'allocataire, précisez ci ses nom, prénom, qualité et adresse :	-dessous Signature de l'all	ocataire ou de son représentant

Vous avez l'obligation de signaler immédiatement tout changement modifiant cette déclaration.

IDX W 1005004 U -

La Caf/MSA vérifie l'exactitude des déclarations (Article L. 114-19 du code de la Sécurité sociale). La loi punit quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration (Articles L. 114-9 - dépôt de plainte de la Caisse pouvant aboutir à : travail d'intérêt général, amende ou peine de prison, L. 114-13 amende, L. 114-17 du code de la Sécurité sociale - prononcé de pénalités).

La loi 78-17 du 06/01/1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'organisme qui a traité votre demande.

Emplacement réservé à la Caf

Date demande: 07/06/2021 QUENTIN LAM



Déclaration de situation pour les prestations familiales et les aides au logement

→ Pièces à joindre à votre déclaration

4

Si vous n'êtes pas encore allocataire, veuillez joindre toutes les pièces qui vous sont demandées. Attention, vous pouvez être concernés par plusieurs rubriques.

Si vous êtes déjà allocataire, veuillez joindre uniquement les pièces relatives à votre changement de situation ou à l'arrivée d'une personne à votre foyer.

La Caf ou la MSA est susceptible de vous demander des pièces complémentaires.

Dans tous les cas, pour les nouveaux allocataires	 un relevé d'identité bancaire (avec code BIC - IBAN); un formulaire Caf ou MSA de déclaration de ressources de l'avant dernière année civile téléchargeable sur caf.fr ou msa.fr (nécessaire pour étudier vos droits aux prestations sous condition de ressources).
Si vous attendez un enfant	la déclaration de grossesse établie par un praticien.
Si vous ou votre conjoint, concubin ou pacsé êtes en chômage partiel	• l'attestation de l'employeur ou la photocopie des bulletins de salaires des mois concernés.
Si vous ou votre conjoint, concubin ou pacsé êtes au chômage et relevez d'un autre organisme que Pôle Emploi	la photocopie de la notification d'attribution ou de refus d'allocation.
Si vous ou votre conjoint, concubin ou pacsé êtes pensionné de plusieurs régimes à la fois (général, agricole) ou d'un pays étranger	• la photocopie des notifications d'attribution de chacune des pensions (retraite de base et invalidité), y compris de réversion.
Pour vous et toutes les personnes de votre foyer de nationalité étrangère nées hors de France	• la photocopie recto-verso de la carte d'identité ou du passeport ou du titre de séjour** en cours de validité ou visa long séjour valant titre de séjour ou , en l'absence d'un de ces documents, carte de ressortissant d'un état de l'UE ou de l'EEE* ou carte du combattant (avec photo) ou livret de circulation.
Si vous êtes de nationalité étrangère autre que UE, EEE* ou Suisse	• pour vous : la photocopie de votre titre ou document de séjour** en cours de validité ; • et, pour vos enfants mineurs, s'ils sont nés à l'étranger : la photocopie du certificat de l'Ofii (ex. Anaem) délivré dans le cadre du regroupement familial ou du visa délivré par l'autorité consulaire et comportant le nom de l'enfant si un parent a un titre de séjour avec la mention «Scientifique» ou attestation préfectorale certifiant la régularité du séjour de l'enfant dont un parent est détenteur d'une carte de séjour temporaire avec la mention «Vie privée et familiale» attribuée au titre d'une régularisation exceptionnelle.
Si vous avez à votre charge des enfants majeurs de nationalité étrangère autre que UE, EEE* ou Suisse	• la photocopie de leur titre ou document de séjour** en cours de validité.
Si vous êtes demandeur d'asile, réfugié, apatride ou bénéficiaire d'une protection subsidiaire	 pour vous : la photocopie lisible de votre titre de séjour** en cours de validité ou récépissé constatant l'admission en France au titre de l'asile ou récépissé constatant la reconnaissance d'une protection internationale avec la décision de l'Ofpra ou de la Cour Nationale du Droit d'asile précisant le type de protection accordée; et, pour vous et votre conjoint : la photocopie lisible d'un acte de naissance ou, en l'absence de ce document, du document d'état civil établi par l'Ofpra; et, pour les enfants à votre charge : la photocopie lisible d'un acte de naissance ou, en l'absence de ce document, la photocopie du livret de famille ou du document d'état civil établi par l'Ofpra.

^{*} Les pays de l'Union européenne (UE) et de l'Espace économique européen (EEE) depuis le 1er janvier 2021

Allemagne – Autriche – Belgique – Bulgarie – Chypre – Croatie – Danemark – Espagne – Estonie – Finlande – France – Grèce – Hongrie – Irlande – Islande – Italie – Lettonie – Liechtenstein – Lituanie – Luxembourg – Malte – Norvège – Pays Bas – Pologne – Portugal – République Tchèque – Roumanie – Slovaquie – Slovénie – Suède.

Emplacement réservé à la Caf

Date demande: 07/06/2021 QUENTIN LAM



^{**} La Caf/MSA vérifie les documents transmis auprès des services du Ministère de l'Intérieur.







Demande d'aide au logement

Merci de compléter également un formulaire de déclaration de situation. Art. L.542-1 et suivants, L.831-1 et suivants du code de la Sécurité sociale Art. L.351-1 et suivants du code de la Construction et de l'habitation

→ Merci de rappeler votre identité	Definers
Nom de famille :	Prenom:
Nom d'usage :	
(facultatif et s'il y a lieu)	
Date de naissance :	
Numéro d'allocataire (si vous en possédez un):	
Numéro de sécurité sociale :	-
Adresse du logement pour lequel vous demandez l'aide : n°	
Complément :	
Numéros de téléphone - Domicile : L L L L L L L L L	
Adresse mél :	
Depuis quelle date résidez-vous à cette adresse ?	
Ce logement est-il votre adresse principale ? Oui non	
→ Vous êtes étudiant	
► L'allocataire	Conjoint, concubin(e) ou pacsé(e)
Bénéficiez-vous d'une bourse d'études attribuée sur critères	Bénéficie-t-il(elle) d'une bourse d'études attribuée sur critères
sociaux ? Oui non	sociaux ? Oui Onon
Nom et adresse de l'organisme qui la verse :	Nom et adresse de l'organisme qui la verse :
Date d'attribution de la bourse :	Date d'attribution de la bourse :
→ Vous êtes rattaché fiscalement à vos parents	oui non.
► L'allocataire	Conjoint, concubin(e) ou pacsé(e)
• Êtes-vous rattaché fiscalement à vos parents ? \square oui \square non	• Est-il rattaché fiscalement à ses parents ?
Si oui vos parents sont-ils assujettis à l'IFI ?	• Si oui ses parents sont-ils assujettis à l'IFI ?
(impôts sur la fortune immobilière) ?	(impôts sur la fortune immobilière) ?
→ Vous êtes locataire ou résident d'un foyer	
■ Résidez-vous en foyer, maison de retraite, résidence universitair	e ?
Si vous résidez seul en foyer, aidez-vous financièrement votre fa	
Vous n'avez rien d'autre à remplir. Datez et signez ce formul	
pratiques".	
Ētes-vous locataire ? □ oui □ non	
■ Avez-vous un lien de parenté avec le propriétaire, y compris par	l'intermédiaire d'une société ? 🗌 oui 🔲 non
• Si oui êtes-vous, vous-même ou votre conjoint ou concubin ou	pacsé ou l'un de vos ascendants (père, mère, grands-parents) ou
descendants (enfants, petits-enfants), propriétaire ou usufruitier	de tout ou partie du logement, y compris par l'intermédiaire
d'une société ? ☐ oui ☐ non	
	si détenues par vous-même ou vos proches (en pourcentage): 4
■ Êtes-vous logé(e) par votre employeur ? ☐ oui ☐ non	. \square
■ Mettez-vous en sous-location une partie de votre logement ?	
Si oui , depuis quelle date ? L L L L Surface	totale sous-louée : m² Ne pas tenir compte des balcons, loggias, terrasses.
■ Votre logement comprend-il une ou plusieurs pièces à usage pro	fessionnel ? oui on
Si oui , depuis quelle date ? L L Surface	totale des pièces à usage professionnel : m² Ne pas tenir compte des balcons, loggias, terrasses.
Datez et signez ce formulaire sur la page 3 et reportez-vous	

Emplacement réservé à la Caf

Date demande: 07/06/2021 QUENTIN LAM

IDX W 1075005 S -



2 Demande d'aide au logement

→ Si vous êtes propriétaire
■ Avez-vous emprunté pour acheter ou faire construire ? : □ oui □ non
■ Avez-vous emprunté pour réaliser des travaux d'augmentation de la surface habitable ? : ☐ oui ☐ non
■ Avez-vous emprunté pour réaliser des travaux d'amélioration de votre logement (sauf travaux de papier peint, moquette, peinture, mobilier
de cuisine ou de salle de bains) ? : 🔲 oui 🔲 non
Si oui, nature des travaux :
■ Autre cas (précisez : viager, location-vente, location-accession, rachat de soulte, etc.) :
■ Surface totale du logement : Me pas tenir compte des balcons, loggias, terrasses.
■ Mettez-vous en location une partie de votre logement ? □ oui □ non
Si oui , depuis quelle date ? Surface totale sous-louée : m²
Ne pas tenir compte des balcons, loggias, terrasses. ■ Votre logement comprend-il une ou plusieurs pièces à usage professionnel ? □ oui □ non
Si oui , depuis quelle date ?
Ne pas tenir compte des balcons, loggias, terrasses
■ Êtes-vous co-emprunteur avec une personne autre que votre conjoint(e), concubin(e) ou pacsé(e) ? □ oui □ non
Principales caractéristiques de décence que le logement doit respecter (décret 2002-120 du 30 janvier 2002) • Le logement ne doit pas avoir fait l'objet d'un arrêté d'insalubrité ou de péril ; • la toiture, les murs, les peintures, les plafonds, les planchers, les installations électriques et de gaz ne présentent pas de risques manifestes pour la santé et la sécurité physique des occupants ; • l'éclairage et la ventilation sont suffisants et sans danger ; • il y a au moins un coin cuisine avec un point d'eau potable froide et chaude ; • l'installation de chauffage est suffisante et sans danger ; • l'installation sanitaire : • s'il s'agit d'un logement de plus d'une pièce, l'installation sanitaire est complète et intérieure au logement, avec douche ou baignoire et WC, • si le logement ne comporte qu'une seule pièce, il y a au moins des WC qui peuvent être extérieurs au logement : • le logement comporte une pièce principale ayant soit une surface d'au moins 9 m² pour 2,20 m de hauteur, soit un volume habitable d'au moins 20 m³.
→ Assumez-vous des frais supplémentaires pour l'occupation d'un deuxième logement pour des raisons professionnelles ?
oui non. Si oui , depuis quelle date ?
Nom et adresse de l'employeur
Nom et adresse du propriétaire

Emplacement réservé à la Caf

Date demande: 07/06/2021 QUENTIN LAM

IDX W 1075005 S -

3 Demande d' aide au logement

Déclaration de patrimoine de :

Merci de compléter également cette déclaration de patrimoine, sauf si vous percevez l'Aah, l'Aeeh ou êtes une personne âgée dépendante en Ehpad ou résidence autonomie.

N° allocataire:

→ Détient un patrimoine mobilier ☐ OUI	NON	
On entend par patrimoine mobilier produisant des revo	enus non imposables les montants d	éposés sur les comptes suivants :
Livret A, Livret jeune, Livret d'épargne populaire (LEP), Li Plan d'épargne logement (PEL) de moins de 12 ans, Plan d		
Attention ! Vous devez aussi déclarer les montants dép montants doivent être cumulés à ceux de l'allocataire.	osés sur les comptes des enfants m	ineurs (sauf comptes bloqués). Ces
On entend par patrimoine mobilier produisant des revo	enus imposables :	
Les montants de vos différents placements financiers de obligations, les bons du trésor, l'assurance vie en cas de communs de placement		
Valeur totale du patrimoine mobilier du foyer	Vous	Votre conjoint
Valeur mobilière non imposable	€	€
Valeur mobilière imposable	€	€
→ Détient un patrimoine immobilier (hors résidence p Il s'agit du montant estimé du patrimoine immobilier, qu'i terrain) Attention ! Vous n'avez pas à déclarer le montant estimé	Il soit ou non mis en location (maisor	
Valeur du patrimoine immobilier bâti non mis en location	Vous	Votre conjoint
Valeur estimée de l'immobilier bâti	€	€
Valeur locative brute figurant sur l'avis d'imposition de la Taxe d'habitation	€	€
Valeur du patrimoine immobilier non bâti non mis en location	Vous	Votre conjoint
Valeur estimée de l'immobilier non bâti	€	€
Valeur des bases : terres non agricoles ou terres agricoles, figurant sur l'avis d'imposition Taxes foncières (à multiplier par 2)	€	€
Valeur totale de l'immobilier bâti et non bâti mis en location	Vous	Votre conjoint
	€	€
Déclaration sur l'honneur Je certifie l'exactitude de cette déclaration Le :	Signature	
Vous vous engagez à signaler immédiatement à votre La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarati L'exactitude de vos déclarations peut être vérifiée, notamment par un agent or Vos données personnelles sont traitées par la branche Famille du régime g	ons (Articles L. 114-9 et L. 114-17 du code de la de contrôle assermenté de la Caf (Article L. 114-19	Sécurité sociale - Article 441-1 du code Pénal). 9 du code de la Sécurité sociale).

Emplacement réservé à la Caf

Date demande: 07/06/2021 QUENTIN LAM

IDX W 1075005 S -

qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au directeur de votre Caf, par courrier postal accompagné d'une preuve d'identité signée.

Au titre de la loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations

transmises à nos partenaires, dans le cadre de nos missions.

4 Demande d'aide au logement

Informations Pratiques

Pour que votre dossier soit traité rapidement :

- répondez à toutes les questions qui vous concernent
- joignez toutes les pièces justificatives demandées
- n'oubliez pas de compléter une déclaration de situation



Pour bénéficier d'une aide au logement, votre logement doit répondre aux caractéristiques minimales de confort, de superficie et de sécurité fixées par la loi (Art. 187 de la loi 2000-1208 du 13 décembre 2000 ; décret 2002-120 du 30 janvier 2002).

→ Pièces à joindre à votre demande

En fonction de votre situation...

Vous êtes locataire ou résident dans un foyer

Vous êtes propriétaire et vous remboursez un ou des prêts pour la construction, l'acquisition, l'agrandissement ou l'amélioration de votre logement

Vous êtes propriétaire et vous remboursez un viager ou des échéances de location-vente

... vous devez fournir

- → l'attestation de loyer ou de résidence à faire compléter, dater et signer par votre bailleur ou gestionnaire.
- → le(s) certificat(s) de prêt(s) établi(s) par votre (vos) organisme(s) prêteur(s) comprenant le tableau d'amortissement.
- → l'attestation du notaire faisant apparaître les caractéristiques de l'opération.

La prime de déménagement

Quelles conditions remplir pour en bénéficier ?

- Changer de logement à l'occasion de l'arrivée à votre foyer de votre troisième enfant (ou plus). Ce déménagement doit avoir lieu entre le 1^{er} jour du mois suivant la fin de votre 3^{ème} mois de grossesse et le dernier jour du mois précédant celui où cet enfant a atteint ses 2 ans.
- Demander la prime de déménagement dans les 6 mois suivant le déménagement. Passé ce délai, vous ne pouvez plus en bénéficier.
- Avoir droit à une aide au logement pour votre nouveau logement dans les 6 mois suivant le déménagement.

Si vous répondez aux conditions ci-dessus,

joignez une "DEMANDE DE PRIME DE DÉMÉNAGEMENT" à votre demande d'aide au logement.

Emplacement réservé à la Caf

Date demande: 07/06/2021 QUENTIN LAM



IDX W 1075005 S -

PAGE 4/4



Attestation de loyer



A remplir par le propriétaire, le bailleur, la famille d'accueil	Art. D542.17 et R 831.11 du code de la Sécurité social Arrêté du 22 août 1980
Nom et prénom ou raison sociale (du propriétaire, bailleur ou mandataire, de la famille d'accueil) :	
Adresse:	
N° de téléphone : L L L L L L L L L	
•	@
N° SIRET :	
certifie sur l'honneur que M. ou Mme (nom et prénom) : et M. o	
est (sont) locataire(s) en titre depuis le	
■ S'agit-il d'une chambre (pièce unique sans WC) ? ☐ oui ☐ non	
■ Surface réelle du logement (en mètres carrés) :	
■ S'agit-il d'une colocation (sauf concubinage) ? ☐ oui ☐ non. Si oui nombre de	colocataires (y compris le demandeur)
■ Montant mensuel du loyer (payé par le locataire ou le colocataire pour un mois complet)	
- Mois d'entrée dans les lieux, précisez ce mois :	
Loyer sans les charges : € Montant des charges : € Si meu	
Montant total du loyer en cas de colocation : €	or a mornain orial goo comprises
- Mois de juillet, précisez l'année :	
Loyer sans les charges : € Montant des charges : € Si meu	hlé : montant charges comprises €
■ Votre locataire (ou colocataire) est-il à jour dans le règlement de ses loyers ? □ o	
■ S'il n'est pas à jour dans le règlement de ses loyers, mois du dernier loyer acquitté	
■ S'agit-il d'une sous-location ? □ oui □ non. Si oui s'agit-il d'une sous-location	
dans une famille d'accueil par une association	· autre (préciser) :
■ S'agit-il d'un hôtel ou d'une pension de famille : □ oui □ non	
■ Sagit-il dul notel od d'une persion de lamille . ☐ odi ☐ non	
• code bailleur	
code programme	
• n° de convention	
Signée le Signée	
■ S'il s'agit d'un logement pour lequel l'allocation de logement est versée autor	natiquement au bailleur
code bailleur code agence	
code locataire	
■ Dans les autres cas, souhaitez-vous recevoir directement l'aide au logement ? (A	
la première fois) Ui Unon (Si oui n'oubliez pas de remplir la demande de versement di	·
■ Le logement répond-il aux caractéristiques de décence énumérées ci-dessous : L	
Principales caractéristiques de décence que le logement doit respecter (décret 2002-120 du 30 janvier 20 • Le logement ne doit pas avoir fait l'objet d'un arrêté d'insalubrité ou de péril ;	002)
• la toiture, les murs, les peintures, les plafonds, les planchers, les installations électriques et de gaz ne présen	tent pas de risques manifestes pour la santé et la
sécurité physique des locataires ; • l'éclairage et la ventilation sont suffisants et sans danger ;	4.0
• il y a au moins un coin cuisine avec un point d'eau potable froide et chaude ;	1/20
l'installation de chauffage est suffisante et sans danger ; l'installation sanitaire :	, ,
- s'il s'agit d'un logement de plus d'une pièce, l'installation sanitaire est complète et intérieure au logement, av	ec douche ou baignoire et WC,
 si le logement ne comporte qu'une seule pièce, il y a au moins des WC qui peuvent être extérieurs au logem le logement comporte une pièce principale ayant soit une surface d'au moins 9 m² pour 2,20 m de hauteur, so 	
Signature	e - cachet iire ou du bailleur ou famille d'accueil)
ALe Le du propriéte	ine ou du paineur ou iarrille d'accueil)

Vous avez l'obligation de signaler immédiatement tout changement modifiant cette déclaration.

La Caf/MSA vérifie l'exactitude des déclarations (Article L. 114-19 du code de la Sécurité sociale). La loi punit quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration (Articles L. 114-9 - dépôt de plainte de la Caisse pouvant aboutir à : travail d'intérêt général, amende ou peine de prison, L. 583-3, L. 831-7 du code de la Sécurité sociale et L. 351-12 du code de la Construction et de l'habitation - sans préjudice des sanctions pénales encourues, L. 114-17 du code de la Sécurité sociale - prononcé de pénalités). La loi 78-17 du 06/01/1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'organisme qui a traité votre demande.

Emplacement réservé à la Caf

Date demande: 07/06/2021 QUENTIN LAM



00000005002500000000



Attestation de résidence en foyer

	estionnaire de l'établissemer 'établissement :			
N° de téléphone : L				
N° de fax :		esse mél :	(@
Nature	foyer de jeunes travailleurs			résidence sociale
de l'établissement	maison de retraite			centre de soins longue durée
de i etablissellielit	EHPAD		-	centre de soms forigue durée
	résidence universitaire non (" ,	
	d'une chambre d'			créé après réhabilitation
lo soussigné(s) M /M	lme			
	deur (nom et prénom) :			
	n établissement depuis le	and the second s	I	
	nse de logement depuis le			.1 1
	(en mètres carrés) : m²	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	-	
-	non conventionné : montant de l	-	un mois complet	€
•	conventionné (hors résidences u	iniversitaires):		
N° de la convention				
			e de loyer et de charges loc	catives€
	levance complète			
Pour les foyers de je	eunes travailleurs et les résidence	s sociales conven	tionnées : 🔲 neuf ou avec	travaux 🔲 sans travaux
■ S'il s'agit d'un foyer	conventionné ou d'une résidence	e universitaire Cro	us	
 code bailleur 		code ag	ence LLL	
 code progran 	nme LLLLL	• code lo	cataire	
■ Dans les autres ca	as, souhaitez-vous recevoir direct	ement l'aide au lo	gement ?(A compléter uniqueme	ent si vous remplissez ce document pour
la première fois)	oui	de remplir la demande	de versement direct)	
Je m'engage à signa	aler à la Caf ou à la MSA tout dép	art définitif et tout	e inoccupation dépassant	4 mois
A	le 📖 L			
			Signature et cachet	
			(nom et qualité du signataire)	
La Caf/MSA vérifie l'exactitu (Articles L. 114-9 - dépôt de L. 351-12 du code de la Cor La loi 78-17 du 06/01/1978	e plainte de la Caisse pouvant aboutir à : trastruction et de l'habitation - sans préjudice	ode de la Sécurité socia avail d'intérêt général, a des sanctions pénales ers et aux libertés s'app	le). La loi punit quiconque se rend mende ou peine de prison, L. 583- encourues, L. 114-17 du code de la lique aux réponses faites sur ce fo	coupable de fraude ou de fausse déclaration 3, L. 831-7 du code de la Sécurité sociale et a Sécurité sociale - prononcé de pénalités). ormulaire. Elle garantit un droit d'accès et de
	ersement direct de l'aide		_	
		ée directement au	propriétaire-bailleur ou au	gestionnaire. Dans ce cas elle est
deduite du montant d	u loyer ou de la redevance.			
Pour faire cette d	demande, le logement (hors foyer) doit	répondre aux caracté	ristiques de la décence (décret	2002-120 du 30 ianvier 2002).
	ctement (Joindre un relevé d'ident			ent de son locataire ou du résident
Α	le 📖 L			
			Signature - cachet	ijamaina da llétablina mar ()
			(du bailleur ou famille d'accueil ou gest	cionnaire de l'établissement)

Emplacement réservé à la Caf

Date demande: 07/06/2021 QUENTIN LAM







CADRE RÉSERVÉ

DÉCLARATION DE CHARGES DÉDUCTIBLES ET PENSIONS ALIMENTAIRES - ANNÉE 2020 POUR LA DÉTERMINATION DES DROITS À L'AIDE AU LOGEMENT

(Livre VIII du Code de la Construction et de l'Habitation)

PLUS FACILE, PLUS RAPIDE, PLUS SÉCURISÉ SUR LE SITE INTERNET www.caf.fr, www.msa.fr (*)

À défaut, veuillez nous renvoyer cette déclaration complétée et signée.

(*) ou sur www.cps-stbarth.fr pour les ressortissants de Saint-Barthélémy

Madame, Monsieur,

Pour nous permettre de calculer votre aide au logement, votre Caf ou MSA a besoin de connaître vos charges déductibles et pensions alimentaires de l'année 2020.

Nous vous demandons de nous communiquer ces informations (en vous aidant de la notice jointe) et de nous retourner la déclaration le plus rapidement possible, datée et signée.

En l'absence de déclaration sur le site internet de votre caisse (Caf/MSA) ou de retour de ce formulaire, votre aide au logement pourra être diminuée puis suspendue. Dès réception de votre déclaration, le montant de votre aide au logement sera régularisé.

Nous vous rappelons que vous êtes tenu(e) de déclarer à votre caisse, dans les plus brefs délais, tout changement intervenu dans votre situation (familiale, professionnelle, lieu de résidence).

Votre Caf/MSA

S7161a

Emplacement réservé

Date demande : 07 juin 2021 QUENTIN LAM MAT 0000000 PAGE 1/3 IDX W 32017 -



AIDE AU LOGEMENT - DÉCLARATION DE CHARGES DÉDUCTIBLES ET PENSIONS ALIMENTAIRES - ANNÉE 2020

VOUS DEVEZ RENSEIGNER LES MONTANTS NETS IMPOSABLES DE CHAQUE RUBRIQUE

Personnes dont les ressources sont à déclarer	Vous	Votre conjoint(e), concubin(e) ou pacsé(e)	Enfants ou autres personnes vivant au foyer			
Nom						
Prénom						
Date de naissance	•••••	•••••		•••••		
	Attention : ne décla	rez pas vos revenus (salaire, re	traite, chômage)			
Frais réels professionnels déclarés ou à déclarer aux impôts	€	L∐∐∐€	<u> </u>	€		
Je ne connais pas encore le montant de mes frais réels * (cochez la case)						
2. Pensions alimentaires perçues	€	<u> </u>	€	€		
3. Pensions alimentaires versées						
- Pensions alimentaires versées en 2020 et fixées avant 2006	€	L⊥⊥⊥⊥∫€	€	€		
- Autres pensions alimentaires	€	L⊥⊥⊥⊥↓€	€	€		
4. Aucune de ces ressources (cochez la case)						
Si vous ou un membre de	votre foyer avez payé des frais	de tutelle/curatelle, merci de rer ci-dessous.	nseigner le montant de ces frais	de 2020 dans les cases		
5. Frais de tutelle déduits de vos revenus en 2020	L⊥⊥⊥⊥↓€	<u> </u>	€	€		
* Je pourrai les déclarer sur le	site de ma caisse (Caf/MSA)					
→ Déclaration sur l'ho	nneur					
Je certifie sur l'honneur que les rens situation familiale ou professionnelle Je prends connaissance que cette impôts et de l'Agence des services enfant ou autre personne vivant au fe	e qui les modifierait. déclaration peut faire l'objet d'un et des paiements (Asp); qu'à la de	contrôle des organismes chargés	du service des prestations, aupre	es de Pôle Emploi, du service des		
À	Le		Signature de l'allocataire	ou de son représentant		
a. Caf/MSA vérifie l'exactitude des déclarations (Article L.114-9 du Code de la Sécurité Sociale 851-2 du Code de la Construction et de l'Habitation). La loi punit quiconque se rend coupable de raude, de fausse déclaration, de manquement aux obligations déclaratives, d'inexactitude ou de article L.852-1 du Code de la Construction et de l'Habitation - sans préjudice des sanctions pénales article L.852-1 du Code de la Construction et de l'Habitation - sans préjudice des sanctions pénales article L.852-1 du Code de la Construction et de l'Habitation - sans préjudice des sanctions pénales article L.852-1 du Code de la Construction et de l'Habitation - sans préjudice des sanctions pénales						
Pour l'étude et la gestion de vos dro	oits, vos données personnelles son	t traitées soit par la Caisse Nation	ale des Allocations Familiales – 3	2 avenue de la Sibelle 75685 Paris		

Pour l'étude et la gestion de vos droits, vos données personnelles sont traitées soit par la Caisse Nationale des Allocations Familiales – 32 avenue de la Sibelle 75685 Paris Cedex 14, soit par la Caisse Centrale de Mutualité Sociale Agricole - 19, rue de Paris 93000 Bobigny, chacune ayant désigné un Délégué à la Protection des Données. Au titre du Règlement Général européen sur la Protection des Données (Rgpd), et de la Loi Informatique et Libertés (Lil) modifiée vous disposez d'un droit d'accès et de suite aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au directeur de votre caisse Caf/MSA de rattachement, par courrier postal signé accompagné d'une pièce d'identité signée. Si la réponse apportée ne vous paraît pas satisfaisante, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Cnil. Certaines de vos informations peuvent être transmises à nos partenaires, dans le cadre de nos missions. Vos informations sont conservées au maximum pendant 6 ans après la fin de votre relation avec la branche Famille ou jusqu'à l'intervention d'une décision définitive en cas de contentieux ou encore au titre des obligations qui pèsent sur le directeur comptable et financier de la Cnaf/CCMSA. Toute décision administrative individuelle automatisée ou profilage est effectuée dans le respect de l'article L.311-3-1 et du chapitre 1^{er} du titre 1^{er} du livre IV du code des relations entre le public et l'administration. Ultérieurement, vos données pourront être utilisées à des fins d'évaluation de politiques publiques, de lutte contre le non recours au droit, de statistiques, recherches et études.

Emplacement réservé

Date demande : 07 juin 2021 QUENTIN LAM MAT 0000000 PAGE 2/3 IDX W 32017 -







AIDE AU LOGEMENT DÉCLARATION DE CHARGES DÉDUCTIBLES ET PENSIONS ALIMENTAIRES - ANNÉE 2020



COMMENT REMPLIR VOTRE DÉCLARATION

Personnes concernées par la déclaration

Pour toutes ces personnes indiquez les noms, prénoms et date de naissance.

- vous-même:
- votre conjoint(e), votre concubin(e) ou votre partenaire lié par un Pacs;
- vos enfants ou les autres personnes vivant actuellement chez vous.

→ Charges déductibles et pensions alimentaires de votre foyer sur la période de janvier à décembre 2020

Vous devez préciser, sans les centimes, les **montants** déclarés ou que vous allez déclarer à l'administration fiscale pour l'année 2020.

Ainsi, doivent être déclarés :

1. Frais réels

Indiquez les frais réels déductibles correspondant au montant déclaré ou que vous allez déclarer à l'administration fiscale pour l'année 2020.

Il s'agit de vos frais professionnels (transport, repas ...). Ne déclarez pas vos salaires, retraites,... de l'année 2020.

2. Pensions alimentaires perçues

Déclarez (avant abattement fiscal) toutes les pensions alimentaires perçues en 2020.

3. Pensions alimentaires versées

Déclarez selon la situation dans la case correspondante, les pensions alimentaires versées en 2020:

- pensions alimentaires fixées en vertu d'une décision de justice devenue définitive avant le 1er janvier 2006;
- autres pensions alimentaires

4. Aucune de ces ressources ou déductions

Si vous ou un (des) membre(s) de votre famille n'avez perçu aucune des ressources indiquées ci-dessus, merci de cocher la case.

5. Frais de tutelle

Si vous ou un membre de votre foyer avez payé des frais de tutelle/curatelle, déclarez le montant de ces frais déduits de vos ressources (salaires, traitements, pensions [retraite, invalidité], allocations de chômage et préretraites) sur l'année 2020.

→ Situations particulières pouvant vous faire bénéficier d'un abattement :

Joignez les justificatifs

- Si vous ou un membre de votre foyer êtes titulaire :
- d'une carte d'invalidité avec un taux d'incapacité au moins égal à 80% ou une carte mobilité inclusion mention «invalidité» (CMI-invalidité);
- d'une pension d'invalidité militaire, d'un taux d'au moins 40%;
- d'une rente pour accident du travail d'un taux de 40% ou au dessus.
- Si vous avez eu une double résidence pour obligation professionnelle.





CADRE RÉSERVÉ

DÉCLARATION DE RESSOURCES - ANNÉE 2019 POUR LA DÉTERMINATION DES DROITS À L'AIDE AU LOGEMENT

(Livre VIII du Code de la Construction et de l'Habitation)

PLUS FACILE, PLUS RAPIDE, PLUS SÉCURISÉ SUR LE SITE INTERNET www.caf.fr, www.msa.fr (*)

À défaut, veuillez nous renvoyer cette déclaration complétée et signée.

(*) ou sur www.cps-stbarth.fr pour les ressortissants de Saint-Barthélémy

Madame, Monsieur,

Pour calculer votre aide au logement, votre Caf ou MSA a besoin de connaître vos ressources annuelles de 2019 sur certaines catégories de ressources que vous trouverez dans ce document.

Nous vous demandons de **remplir cette déclaration au verso en vous aidant de la notice jointe** et de votre avis d'imposition et votre déclaration pré-remplie portant sur les revenus de 2019 pour reporter les bons montants dans les rubriques dédiées et de nous la retourner le plus rapidement possible, datée et signée.

Nous vous rappelons que vous êtes tenu(e) de déclarer à votre caisse, dans les plus brefs délais, tout changement intervenu dans votre situation (familiale, professionnelle, lieu de résidence).

Votre Caf/MSA

S7162a

Emplacement réservé

Date demande : 07 juin 2021 QUENTIN LAM MAT 0000000 PAGE 1/4 IDX W 32017 -



AIDE AU LOGEMENT - DÉCLARATION DE RESSOURCES - ANNÉE 2019

VOUS DEVEZ RENSEIGNER LES **MONTANTS NETS IMPOSABLES** DE CHAQUE RUBRIQUE

Personnes dont les ressources sont à déclarer	Vous	Votre conjoint(e), concubin(e) ou pacsé(e)	Enfants ou autres per	rsonnes vivant au foyer	
Nom					
Prénom					
Date de naissance					
Revenus professionnels des non-salariés Bénéfices agricoles (BA)					
- Bénéfices réels	<u> </u>	<u> </u>	€	€	
Êtes-vous adhérent CGA ?	oui non	oui non	oui non	oui non	
- Déficit (uniquement 2019)	€	€	€	€	
- Micro BA Bénéfices industriels et commerciaux (BIC)/non commerciaux (BNC)	<u> </u>	<u> </u>	€	<u> </u>	
- Bénéfices réels	€	L⊥⊥⊥⊥€	€	€	
Êtes-vous adhérent CGA ?	oui non	oui non	oui non	oui non	
- Déficit (uniquement 2019)	L∐∐∐€	€	€	€	
- Bénéfices micro-entreprises ou micro-entrepreneurs	[<u> </u>	€	<u> </u>	
2. Revenus d'activité non-salariés, non professionnels					
- Bénéfices réels	L⊥⊥⊥⊥↓€	L⊥⊥⊥⊥↓€	€	€	
Êtes-vous adhérent CGA ?	oui non	oui non	oui non	oui non	
- Déficit (uniquement 2019)	L⊥⊥⊥⊥∫€	€	€	€	
- Régime micro	<u> </u>	L↓↓↓↓↓€	€	<u> </u>	
3. Déficits fonciers (2019 uniquement)	L↓↓↓↓↓€	L⊥⊥⊥⊥∫€	€	€	
4. Autres revenus salariaux					
- Gains et levées d'option	€	€	€	€	
- Indemnité de préjudice moral pour la fraction supérieure à 1 million d'euros	€	€	€	€	
5. Rentes viagères à titre onéreux	€	L⊥⊥⊥⊥↓€	€	€	
6. Revenus fonciers, micro-fonciers	L⊥⊥⊥⊥↓€	L↓↓↓↓€	L↓↓↓↓↓€	€	
7. Revenus des valeurs et capitaux mobiliers	L⊥⊥⊥⊥↓€	L↓↓↓↓€	€	€	
8. Plus values et gains divers	€	L⊥⊥⊥⊥∫€	€	€	
9. Charges déductibles					
- Csg déductible sur les revenus du patrimoine	€	<u> </u>	€	€	
- Épargne retraite (Perp, Prefon)	€	L⊥⊥⊥⊥∫€	€	€	
- Cotisations volontaires de Sécurité sociale	€	€	€	€	
10. Aucune de ces ressources (cochez la case)					

Emplacement réservé

Date demande : 07 juin 2021 QUENTIN LAM MAT 0000000

PAGE 2/4 IDX W 32017 -



Aide au logement - Déclaration de ressources Année 2019

→ Déclaration sur l'honneur

Je certifie sur l'honneur que les renseignements fournis dans cette déclaration sont exacts. Je m'engage à signaler immédiatement à ma Caf/MSA tout changement dans ma situation familiale ou professionnelle qui les modifierait. Je prends connaissance que cette déclaration peut faire l'objet d'un contrôle des organismes chargés du service des prestations, auprès de Pôle Emploi, du service des impôts et de l'Agence des Services et des Paiements (Asp) ; qu'à la demande de la Caf/MSA, je devrai justifier de ma situation notamment mon activité et de celle de tout enfant ou autre personne vivant au foyer.

•							
Α	\	Le		1	1	1 1	

La Caf/MSA vérifie l'exactitude des déclarations (Article L. 114-9 du Code de la Sécurité Sociale - L. 851-2 du Code de la Construction et de l'Habitation). La loi punit quiconque se rend coupable de fraude, de fausse déclaration, de manquement aux obligations déclaratives, d'inexactitude ou de caractère incomplet des informations recueillies (Article L.583-3 du Code de la Sécurité Sociale - Article L.852-1 du Code de la Construction et de l'Habitation - sans préjudice des sanctions pénales encourues).

Signature de l'allocataire ou de son représentant

Pour l'étude et la gestion de vos droits, vos données personnelles sont traitées soit par la Caisse Nationale des Allocations Familiales – 32 avenue de la Sibelle 75685 Paris Cedex 14, soit par la Caisse Centrale de Mutualité Sociale Agricole - 19, rue de Paris 93000 Bobigny, chacune ayant désigné un Délégué à la Protection des Données. Au titre du Règlement Général européen sur la Protection des Données (Rgpd) et de la Loi Informatique et Libertés (Lil) modifiée vous disposez d'un droit d'accès et de suite aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au directeur de votre caisse Caf/MSA de rattachement, par courrier postal signé accompagné d'une pièce d'identité signée. Si la réponse apportée ne vous paraît pas satisfaisante, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Cnil. Certaines de vos informations peuvent être transmises à nos partenaires, dans le cadre de nos missions. Vos informations sont conservées au maximum pendant 6 ans après la fin de votre relation avec la branche Famille ou jusqu'à l'intervention d'une décision définitive en cas de contentieux ou encore au titre des obligations qui pèsent sur le directeur comptable et financier de la Cnaf/CCMSA. Toute décision administrative individuelle automatisée ou profilage est effectuée dans le respect de l'article L.311-3-1 et du chapitre le du titre le du livre IV du code des relations entre le public et l'administration. Ultérieurement, vos données pourront être utilisées à des fins d'évaluation de politiques publiques, de lutte contre le non recours au droit, de statistiques, recherches et études.

IDX W 32017 -







Aide au logement Déclaration de ressources année 2019



COMMENT REMPLIR VOTRE DÉCLARATION

Vous devez déclarer, sans les centimes et dans les rubriques correspondantes :

- tous vos revenus nets imposables perçus en 2019 en France,
- les revenus perçus en 2019 hors de France, même s'ils ne sont pas imposables en France, pour chaque membre de votre foyer. Si vous n'avez pas de ressource, cochez la case «Aucune de ces ressources».

Personnes au foyer

Indiquez vos noms, prénoms, date de naissance, et le montant de vos ressources dans la colonne «Vous».

Si vous vivez en couple, complétez la colonne pour votre conjoint(e), concubin(e) ou pacsé(e).

Complétez les colonnes pour vos enfants ou les autres personnes vivant actuellement chez vous.

1. Revenus professionnels des non-salariés (exploitant agricole, artisan, commerçant, travailleur indépendant, etc.)

Si vous êtes adhérent CGA/AGA (centre de gestion agrée ou association de gestion agréée), cochez les cases correspondantes.

 Bénéfices industriels ou commerciaux (BIC), bénéfices non commerciaux (BNC), bénéfices agricoles (BA).

Si vous êtes imposé(e) au régime du réel, vous devez déclarer le montant du bénéfice imposable.

Si déficit, déclarez uniquement le déficit de l'année 2019 et pas ceux des années antérieures.

Si vous êtes imposé(e) au régime du micro-BA: inscrivez le montant du micro-BA calculé par l'administration fiscale (en vous aidant de votre avis d'imposition ou avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu [ASDIR]) que vous trouverez sur le site des impôts dans votre espace personnel.

Si vous êtes micro-entrepreneur ou imposé(e) au régime de la micro entreprise (micro BIC ou micro BNC): inscrivez votre bénéfice après abattements fiscaux forfaitaires.

Revenus non salariés non professionnels vous êtes adhérent CGA/AGA (centre de gestion agréé ou association de gestion agréée), cochez les cases correspondantes.

Inscrivez vos bénéfices selon le régime correspondant (BIC, BNC non professionnels, loueurs de meublés non professionnels). Si déficit, déclarez uniquement le déficit de l'année 2019 et pas ceux des années antérieures.

3. Déficit foncier

Déclarez tout déficit foncier de l'année 2019. **Ne déclarez pas** les déficits des années antérieures.

4. Autres revenus salariaux

Sont inclus dans cette rubrique:

- les gains et levées d'option;
- les indemnités de préjudice moral pour la fraction excédant un million d'euros.

5. Rentes viagères à titre onéreux

Déclarez les sommes en vous aidant de votre avis d'imposition ou avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu (ASDIR) que vous trouverez sur le site des impôts dans votre espace personnel.

Ne déclarez pas les rentes viagères constituées en faveur d'une personne handicapée de votre foyer.

6. Revenus fonciers, micro fonciers

Déclarez les montants après abattements fiscaux sans déduire les crédits d'impôts, les déficits et pertes des années antérieures.

7. Revenus des valeurs et capitaux mobiliers

Déclarez les revenus des capitaux et des valeurs mobilières (actions, obligations ...) après abattements fiscaux sans déduire les crédits d'impôts, les déficits et pertes des années antérieures dont ceux soumis à prélèvement libératoire.

8. Plus-values et gains divers

Déclarez les plus-values et gains divers taxés à un taux forfaitaire, y compris les plus-values de cession des professions non-salariés (après abattement fiscaux sans déduire les crédits d'impôts, les déficits et pertes des années antérieures).

9. Charges déductibles

Déclarez:

- CSG déductible sur les revenus du patrimoine;
- les cotisations volontaires et celles versées au titre de l'épargne retraite (PERP, Prefon...) retenues fiscalement.

10. Aucune de ces ressources

Cochez la case prévue à cet effet.

→ Situations particulières pouvant vous faire bénéficier d'un abattement :

Joignez les justificatifs

- Si vous ou un membre de votre foyer êtes titulaire :
- d'une carte d'invalidité avec un taux d'incapacité au moins égal à 80% ou une carte mobilité inclusion mention «invalidité» (CMI-invalidité);
- d'une pension d'invalidité militaire, d'un taux d'au moins 40%;
- d'une rente pour accident du travail d'un taux de 40% ou au dessus.
- Si vous avez eu une double résidence pour obligation professionnelle.